



**Fonds Territorial  
d'Aide à la Création et à la Production  
d'Œuvres Cinématographiques  
et Audiovisuelles**



## Le DISPOSITIF

Dans le cadre de la convention de coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée entre la CTM, l'ÉTAT et le CNC, la Collectivité Territoriale de Martinique met en place un fonds territorial d'aide à la création et à la production. Ce fonds est consacré à l'aide à l'écriture, l'aide au développement, l'aide à la production et l'attribution de bourses de résidence.

- **L'aide à l'ÉCRITURE**

L'aide à l'écriture s'adresse aux auteurs (réalisateurs ou scénaristes d'œuvre cinématographique ou audiovisuelle) qui proposent un projet d'écriture en lien avec la Martinique.

- **Les BOURSES DE RÉSIDENCE**

Ce soutien permet aux auteurs de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs et à des master-class.

- **L'aide au DÉVELOPPEMENT**

L'aide au développement est destinée aux sociétés de production pour participer aux frais de réécriture, de préparation et de repérage, de démarches auprès des diffuseurs et des coproducteurs.

- **L'aide à la PRODUCTION**

Ce type d'aide s'adresse à des sociétés constituées sous forme commerciale dont le code APE relève du secteur audiovisuel/cinématographique et dont l'objet principal est la production de films.



## Le COMITÉ DE LECTURE

Les projets candidats à l'obtention d'une aide au titre du Fonds Territorial d'aide à la création et à la production, sont soumis à un comité de lecture qui a pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur les projets cinématographiques et audiovisuels.

Sur la base de ces avis, les projets sont ensuite examinés par le Conseil Exécutif qui prend la décision finale d'attribution des aides.

- **CALENDRIER des réunions 2024 du comité de lecture**

Dates limite de dépôt des dossiers

Dates de réunion

1<sup>ère</sup> session ... Lundi 8 avril 2024 ..... Jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024

2<sup>nde</sup> session... Lundi 9 septembre 2024..... Jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2024

**Fonds Territorial d'Aide à la Création et à la Production  
d'Œuvres Cinématographiques et Audiovisuelles**



## Candidature et dépôt des DOSSIERS

Le règlement, la liste des pièces constitutives des dossiers, et la fiche technique sont disponibles sur demande à l'adresse mail : [comitecinema.ctm@collectivitedemartinique.mq](mailto:comitecinema.ctm@collectivitedemartinique.mq).

Les dossiers doivent être adressés en double exemplaire :

- 1 exemplaire papier adressé à Monsieur le Président du Conseil exécutif de la CTM  
rue Gaston Defferre CS 30137 - 97201 Fort-de-France ;
- 1 exemplaire adressé par mail à l'adresse suivante :  
[comitecinema.ctm@collectivitedemartinique.mq](mailto:comitecinema.ctm@collectivitedemartinique.mq)



## SOUTENIR la filière cinématographique et audiovisuelle

La Collectivité Territoriale de Martinique, consciente des enjeux du secteur, a inscrit dans ses orientations le développement de l'audiovisuel et du cinéma, comme l'un des axes prioritaires de sa politique culturelle.

Cette politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel a pour objectifs :

- De soutenir la création dans sa diversité et les auteurs, en favorisant l'émergence et l'accompagnement des nouveaux talents ;
- De renforcer le lien social, l'esprit critique et de renouveler les publics grâce à l'éducation à l'image ;
- De contribuer à une meilleure diffusion des œuvres en Martinique et à l'extérieur ;
- De participer à la défense, à l'enrichissement de notre identité et à la conservation de notre patrimoine culturel ainsi qu'à la valorisation de notre image ;
- D'accroître l'attractivité du territoire martiniquais ;
- De soutenir la filière et de créer des emplois grâce à la professionnalisation.





Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique  
Rue Gaston Deferre - Cluny  
Fort-de-France - Martinique



[www.collectivitedemartinique.mq](http://www.collectivitedemartinique.mq)